



Communiqué

Lyon, le 25 septembre 2008

➔ **INSTALLATION DU COLLEGE D'ETHIQUE**
VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008 / 14H30

La Ville de Lyon a mis en place un certain nombre d'équipements de vidéosurveillance sur son territoire.

Soucieuse d'aller au delà des garanties prévues par le législateur afin de concilier la sécurité des citoyens avec le respect des libertés publiques et privées, la Ville de Lyon a créé un organisme original : **le Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics**, par délibération du 14 avril 2003.

Dans un souci d'indépendance et de pluralité, ce collège est composé de 12 élus municipaux de la majorité comme de l'opposition, et de 12 personnalités qualifiées représentant le monde du droit, de l'économie et de l'éducation et de représentants d'associations de défense des droits de l'homme.

Le conseil municipal de Lyon a procédé à la désignation de ses nouveaux représentants le 23 juin dernier, et la **séance d'ouverture aura lieu ce vendredi 26 septembre**.

L'occasion pour Gérard Collomb, président du Collège d'éthique, de présenter **Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon**, auquel il a souhaité confier la **présidence déléguée** de cette commission extramunicipale, à la suite de Jean-Pierre Hoss, Conseiller d'Etat qui a occupé cette fonction de 2003 à 2008.

CONTACT PRESSE
NATACHA HIRTH – 04 72 10 30 43 – 06 24 31 18 97
natacha.hirth@mairie-lyon.fr



Communiqué

L'occasion également de présenter les nouveaux membres de ce collège puisque seuls trois d'entre eux étaient membres du collège d'éthique lors du précédent mandat.

Composition du Collège d'éthique de la vidéosurveillance

Conseillers municipaux titulaires : Nicole Gay, Jérôme Maleski, Heidi Giovacchini, Fouziya Bouzerda, Jeanne D'Anglejan*, Patrick Huguet*.

Conseillers municipaux suppléants : Yves Fournel, Etienne Tête, Jean-Yves Sécheresse*, Christophe Geourjon, François Royer, Jean-Jacques David.

Personnalités qualifiées : Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative de Lyon - Jean-Marie Chanon, avocat et ancien bâtonnier - Maurice Niveau, Recteur honoraire - Thierry Dussauze, Directeur du centre commercial de la Part-Dieu - Georges Cellier, président de l'association des commerçants de la presqu'île - Guy Pellet, président de la fédération rive gauche des commerçants.

Représentants des associations de défense des droits de l'homme suivantes : LICRA, MRAP, ligue des droits de l'Homme, CLAUDA, Chaire des droits de l'homme, agir ensemble pour les droits de l'Homme.

** personnalités ayant siégés lors du précédent mandat.*



Communiqué

Le collège d'éthique

Le Collège d'éthique de la vidéosurveillance de Lyon s'est fait connaître en 2004 en rédigeant la charte de la vidéosurveillance, adoptée en Conseil municipal, qui renforce les garanties apportées aux lyonnais dans l'usage de la vidéosurveillance publique.

Il a ainsi veillé à la rédaction des panneaux d'information dans les zones surveillées, a obtenu la saisine préalable des conseils de quartier avant chaque nouvelle implantation et dialogue régulièrement avec les services municipaux en charge de la vidéosurveillance sur les requêtes formulées par les usagers.

C'est à la suite du colloque qu'il a organisé en 2005 sur le thème « évaluer la vidéosurveillance », réunissant à cette occasion plusieurs spécialistes européens de la vidéosurveillance dont le britannique Martin Gill, que le Collège s'est fait connaître des autres villes concernées par ces problématiques. Il est à ce titre sollicité aujourd'hui par plusieurs municipalités qui souhaitent se doter d'une autorité similaire.

La charte de la vidéosurveillance est disponible pour tous sur le site internet de la Ville de Lyon : www.lyon.fr

Pour assister à l'installation du collège d'éthique : merci de contacter Natacha Hirth au 04 72 10 30 43 .